

JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS

Organe de publicité et d'informations, paraissant à Sion les mardi, jeudi et samedi

Administration et Expédition: 'SION' Imprimerie GESSLER

Compte de chèques Nr. II 584. Les annonces et réclames sont reçues par l'administration du Journal

Sur demande le „BULLETIN OFFICIEL“ est joint comme supplément aux prix de fr. 0.60 par semestre pour la Suisse et fr. 2.40 par an pour l'Etranger

Téléphone

L'abonnement part de n'importe quelle date et continue jusqu'à révocation formelle et signée. Les abonnements pour l'Etranger sont payables d'avance

ANNONCES:

Canton Suisse Etranger
La ligne ou son espace . . . 0.10 0.20 0.30
Réclames 0.40
Minimum d'insertion 1 franc

Pour renseignements et devis s'adresser à „L'Administration du Journal“ à Sion.



Le miroir des enfants.

Un sorte de „Pierre l'Ebouriffé“

Dédié à la jeunesse et à ses amis pour leur instruction et leur délassement. 2^{me} édition élégamment reliée et ornée de nombreuses illustrations. — Prix Fr. 1.25.

NB. Les deux livres édités par l'auteur lui-même, sont en vente à son adresse: M. le pasteur R. Wyss, à Muri (Berne), rédacteur du „Feierabend“.

Boucherie charcuterie chevaline

Lucien Rossignelly

Chemin neuf No 2 — EAUX-VIVES

L'expédie contre remboursement a partir de 5 kgs. la viande de cheval 1er choix à partir de 1 fr. le kg.

Rabais aux personnes qui en prennent une grosse quantité pour saler.

Saucisses Saucissons Viande hachée



TELEPHONE 4563

Adresso télégraphique: Rossignelly Eaux-Vives Genève

Banque Cantonale de St-Gall

(Garantie de l'Etat)

Nous émettons actuellement au comptant:

des obligations 4 1/2% au pair

fermes pour 3 ans, ensuite dénonçables en tous temps à 6 mois.

Titres au porteurs AVEC COUPONS semestriels aux 31 Mars et 30 Septembre. Coupures de Frs. 500; Fr. 1000; et Frs. 5000.

Les coupons sont payables sans frais auprès de toutes les Banques Cantonales suisses.

La Direction.

EXPLOSIFS MODERNES PETITPIERRE FILS & Co NEUCHÂTEL

Les plus ÉCONOMIQUES. Les plus SURS et ACTIFS

Se défier des imitations

WESTFALITES, GELATINE-WESTFALITE - PERSALITE Détonateurs garantis, Mèche à mine extra

S'adresser directement: Aux agents Généraux p^r la Suisse française

PETITPIERRE fils & Co., Neuchâtel, fournisseurs du Liechtenschuerg

!! Vessie, voies Genito-Urinaires !!

Guérison certaine

des Maladies chroniques des deux sexes telles que cystites, écoulements, catarrhe vésical, incontinence d'urine, maladies des reins, maladies de la matrice, retards ou suppression des règles et toutes les maladies qui n résultent, par les Produits Curatifs de

L'Institut Hygie Genève

Consultation médicale gratuite par des Médecins diplômés attachés à l'établissement.

Analyses d'urine gratuites

Demander le Questionnaire et la Brochure explicative gratuite en écrivant:

Institut Hygie, Genève II.

LA BOUCHERIE

Louis MOREL à Genève

Place du Bourg-de-four 17

expédie du bœuf première qualité par colis postaux de 5 kilos aux prix suivants:

☞ bœuf à bouillir depuis 1.40 le kg. ☞
☞ „ à rotir „ 1.70 le kg. ☞

Les commandes sont expédiées par retour du courrier contre remboursement.

GOUDRON BURNAND

Produit suisse, remède naturel extrait du meilleur pin de Norvège, 30 ANS DE SUCCES, contre CATARRHES TOUX BRONCHITES 1. fr. 50 dans toutes les pharmacies

Tirage irrévocable 15 décembre 1911 Achetez les

Lots

de la loterie pour la station de repos du personnel des administrations fédérales aux Mayens de Sion. (Gros lots en espèces de fr. 30.000, 10.000, 5000, 2000 etc. total frs. 100.000). Envoi des billets à fr. 1.— contre remboursement par

L'Agence centrale, Berne

Passage de Werdt No. 189.

Hâtez vous et tendez la main à la fortune, les billets sont bientôt tous vendus. Grande chance de gain avec très peu de dépenses

NOUVELLE DÉCOUVERTE

Les rhumatismes de n'importe quelle nature, sans distinction d'âge ou de durée, sont guéris totalement avec garantie. J'ai déjà guéri de nombreux malades sortant incurables d'hôpitaux et d'instituts analogues. C'est sur l'initiative de malades guéris que je donne la publicité à ces lignes. Indiquez-moi l'âge, la durée et les parties atteintes par le mal et je vous répondrai.

Féb. Thurkauf, spécialiste (80 ans) Oberwil (près Bâle)

Imprimerie

Fabrique de timbres en caoutchouc

MOULIN FRÈRES

LAUSANNE



Bureau et Magasin

Rue de l'Halle, 36

Atelier

Chemin Vinet, 11

Téléphone 34-14

Châtaignes

extra, saines, 1^{re} qualité:

5 kg. fr. 1.50; 10 kg. fr. 2.80; 15 kg. fr. 4.—, franco ds. toute la Suisse.

Turina-Meier, Bellinzona.

Contre le renchérissement de la vie

NOUS OFFRONS



MEILLEUR MARCHÉ QUE LA VIANDE

Poulets de grain

sont expédiés contre remboursement en paquets de:

2 kil. 1/2 à 3 fr. 25 le kilo.

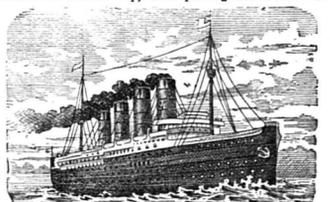
5 kil. à 3 fr. 10 le kilo.

Poules-poulardes-dindes-oies-canard-livres au plus bas prix du jour sont fournis par la 1^{re} Société suisse pour l'importation de la volaille 18 Rue de Lyon Genève. Revendeurs solvables sont demandés partout pour visiter hôtels, pensions, particuliers, etc.

Emigration et passage pour tous les pays d'Outre-mer aux prix et conditions les plus avantageuses par

Jules Albrecht, horloger-bijoutier, Sion

représentant de Zwilchenb. et S.A. Bâle, la plus importante et la plus ancienne Agence d'émigration de la Suisse. Approuvé par le Conseil d'Etat.



Comme Dépuratif

Exigez la Véritable

Salsepareille Model

Le meilleur remède contre Boutons, Dartres, Epaissement du sang, Rougeurs, Maux d'yeux, Scrofules, Démangeaisons, Goutte, Rhumatisme, Maux d'estomac, Hémorrhoides, Varices, Affections nerveuses, etc. — La Salsepareille Model soulage les souffrances de la femme au moment des époques et se recommande contre toutes les irrégularités. Nombreuses attestations. Agréable à prendre

Le flacon fr. 3.50. La demie bout. fr. 5.—. La bout. (une cure complète) fr. 8.—

Dépôt général et d'expédition:

PHARMACIE CENTRALE, 9, rue du Mont-Blanc 9, GENÈVE

Se vend dans toutes les pharmacies

Exigez la véritable MODEL

Exigez la véritable MODEL

Pour Frs. 14.25 franco à domicile

je puis fournir 3 mètres d'étoffe suffisant pour un vêtement pour homme, pure laine, vêtement moderne et solide, en laine tricotée ou cheviotte. Echantillons de ces étoffes, ainsi que des genres modernes et élégants pour vêtements d'hommes et garçons sont envoyés franco par la

Maison d'expédition d'étoffes Muller-Mossmann,

Schaffhouse.

OIGNONS & FLEURS DE HOLLANDE

Collection de 800 beaux Oignons pour le jardin et la chambre, francs à domicile pour Frs 14.—: 30 belles Jacinthes; 30 Tulipes; 30 Tulipes Parvifloras; 30 Crocus; 30 Bellies Belges; 30 Bellies de Bethléem; 30 Narcisses; 30 Anémones d'hiver; 10 Jonquilles odorantes; 30 Perce-Neige; 30 Iris; 30 Jacinthes à grappes; 20 Renoncules; 30 Anémones; 30 Jacinthes à plumes; 30 Giroflées de Hollande; 100 Iris papillon; 30 Allium.

(Le moitié de ces quantités (250 Oignons) pour Frs 8, franco à domicile.)

Mandat international en remboursement. Tous les oignons sont dans les plus belles couleurs, bien étiquetés et nous garantissons toute satisfaction. Catalogue illustré gratis et franco.

JOS TELKAMP, Hillegom-Haarlem, (Hollande), (Telex: 2400) (Téléphone: 0725, 0710)

Institut SARINIA

Fribourg (Suisse), Rue du Temple, 15

Prép. rapide et approfondie: au Polytechnicum — aux Universités (Maturité) aux différents examens — Cours de vacances — Répétitions — Cours de langues.

H. Dr. BARONE, prof.

S.-A. Fabrique de fourneaux :-: Sursee

Succursale: LAUSANNE, Place de la Riponne, 4

:-: Grand choix d'Appareils de chauffage en tous genres :-:



Calorifères inextinguibles. — Poêles en tôle garnie, dep. 19 francs. — Fourneaux en catelles de tous genres. — Fourneaux-potagers garnis, à tous combustibles, dep. 65 francs. — Appareils de bains et baignoires. — Poêles de caves à fromages.

Médailles d'or:

Expositions de GENEVE 1896, VEVY 1901 et MILAN 1906.

Banque de Sierre Sierre

COMPTE DE VIREMENT A LA BANQUE NATIONALE SUISSE

Nous donnons: le 4 1/2% sur obligations de 500 frs. et 1000 frs. dénonçables tous les ans;

le 4% en Caisse d'Épargne.

Prêts sur hypothèque ou contre nantissement

Encaissement de coupons et de chèques sur la Suisse et l'Etranger. Garde de titres

La Direction

L'essai

que j'ai fait du Café de Malt Kneipp-Kathreiner écrit un médecin, m'a satisfait au plus haut point. Cette agréable boisson m'a tout à fait surpris en bien et je ne manquerai pas de la recommander partout chaleureusement.

Les Amateurs

d'un visage pur et éblouissant, d'un air frais jeune et rose, d'un teint éblouissant n'emploieront que le véritable

Savon au Lait de Lis

Bergmann

Marque: Deux Mineurs

Prix 80 cts. le morceau.

Plus de peau couperosée, rugueuse ou crevassée par l'usage régulier de la

Crème au Lait de Lis

„D A D A“

En vente le tube à 80 cts. chez:

SION: pharm. Henri Allet. G. Faust, V. Pitteloud, Xavier Zimmermann.

Coiff. Martin Ebner, Jos. Erni, E. Furter Coiffeur Ch. Ganter.

SIÈRE: pharm. Burgener, Pierre de Chastanay; Coiff. Alois Heim.

MARTIGNY-VILLE: pharmacie M. Lovey, pharmacie Morand, Coiff. F. Favre-Collomb

MARTIGNY-BOUG: pharm. Ch. Joris.

St-Maurice: Coiff. Ch. d. Siebenthal.

VISP: pharm. Edy, Bulet.

RIEGHE: F. Marty, pharm.

Dépôt général et d'expédition:

PHARMACIE CENTRALE, rue du Mont-Blanc 9, GENÈVE.

La Boucherie chevaline

STETTLER

Pelisserie GENEVE

Expédie remb. de la viande de 1er choix, au prix de fr. 1 à fr. 1.20 le kg. Saucisses fumées et non à fr. 1.60 le kg. Prix spéciaux par quantités de 25, 50 kg. et plus.

SENRITA



TONDEUSES 6-12

pour coiffeur, coupe parfaite et garantie, 3 mm fr. 5.—, 3 et 7 mm. fr. 5.50, 3, 7 et 10 mm. 6 fr. Tondeuse chevaux 9.50. La même avec une seule vis, 4.50



COUTEAUX ordonnance militaire à fr. 2.50. Pour Officiers fr. 3.50.

Armes à feu

Flobert 6 mm fr. 2.50 Grand fr. 4.60. Revolver 6 coups 7 mm. depuis 5.50 Nickelé fr. 6.50 Pistolet, fr. 1.65.

Ls. ISCHI, fabr. PAYERNE

Mélanie Pignat, Sion

Rue de Lausanne, en face de la Consommation



En perles et en métal

Couronnes mortuaires

La santé pour tous

Bagues Electro-Médicales Eureka

Sont les seules reconues efficaces pour la guérison certaine des maladies suivantes: Rhumatismes, migraine, goutte, névralgies lumbago, sciaticque, douleurs, débilité nerveuse, appauvrissement du sang, toux nerveuse, aphonie surdité, choléra, hémorrhoides, hystériques douloureux, paralysie, anesthésie etc.

PRIX: nickelée fr. 2.50, argentée fr. 5, doublé or supérieur fr. 8. Envoi contre rembours. Prospectus gratuits et franco

Seul dépôt:

Ls. ISCHI, fab, Payerne

Grand Conseil

Séance de mardi 21 novembre
Présidence de M. Anzévi

Recours en grâce

A l'ouverture de la séance, le Grand Conseil liquide neuf recours en grâce. Deux sont admis dont l'un seulement à partir du 1er mars 1912.

Les deux premiers recours examinés sont ceux des deux anciennes connaissances qui ne manquent pas une session du Grand Conseil pour réitérer leur demande: ce sont les nommés Othmar Nanzer, condamné à trois ans de réclusion pour faux en écriture et Santostefano Vincent, condamné à la même peine pour enlèvement d'une mineure; une fois de plus ils en sont pour leur peine. Les autres recours concernent: Manini Martin Albert, sujet italien condamné à 18 mois de réclusion pour attentat à la pudeur (rejeté); Paul Tobock, sujet prussien, condamné comme incendiaire à 3 ans de réclusion (rejeté); Marteney Joseph, de Troistorrens, condamné à 12 mois de réclusion pour attentat à la pudeur (rejeté); Balabio Attilio, condamné à un an pour homicide involontaire (admis au 1er mars 1912); Zanka Eugène, condamné à 18 mois pour meurtre (accordé); Fralong Louis, d'Hérens, condamné à huit ans de réclusion pour voies de fait ayant entraîné la mort (rejeté); Gay Alexis de Martigny, condamné à 7 ans de réclusion pour homicide involontaire (rejeté).

Il est donné lecture d'un message du Conseil d'Etat demandant un certain nombre de crédits supplémentaires s'élevant pour le Département des Travaux publics à frs. 23,410 pour le Département de Justice et Police à frs. 2,497 et au Département de l'Instruction publique à frs. 314,85. L'examen de ces crédits est renvoyé à la commission du budget.

Code civil

Le reste de la séance, jusqu'à près de 2 heures de l'après-midi est occupé par un important débat au sujet de l'entrée en matière sur le projet d'ordonnance d'exécution du Code civil suisse.

Sur cette question, deux principes divergents ont séparé la commission en majorité et minorité. La majorité estime, avec tous ceux qui regrettent l'échec de la loi d'application, que le Grand Conseil peut et doit donner dans l'intérêt du pays, le sens le plus large possible à l'art. 52 du Code civil, à savoir que l'ordonnance peut contenir outre les règles de stricte application, quelques unes des excellentes mesures qui étaient renfermées dans la délicate loi.

La commission veut donc avant d'entrer en discussion article par article, faire trancher la question de principe par le Grand Conseil afin qu'elle sache dans quel sens doit être orienté son travail.

M. Défayes expose le point de vue de la minorité de la commission. Cette minorité estime que vu le rejet de la loi par le peuple il ne reste plus qu'une voie à suivre, c'est celle indiquée dans le message du Conseil d'Etat: édicter les mesures indispensables pour l'entrée en vigueur du Code civil, en se confinant strictement dans les limites prévues à l'art. du dit Code. Le Conseil d'Etat en somme aurait pu se passer du Grand Conseil; car en matière fédérale, par exemple, une ordonnance c'est une mesure prise par une autorité exécutive. Le Conseil d'Etat était par conséquent parfaitement compétent pour ordonner les mesures d'application du Code civil sans l'approbation du Grand Conseil.

Cela est si vrai que le 27 octobre dernier, le gouvernement a porté de sa propre autorité une ordonnance concernant les registres matrimoniaux. Si le gouvernement a cru devoir soumettre ce projet à l'autorité législative, c'est ainsi que l'indique le message, par déférence et aussi pour donner plus de valeur juridique à l'ordonnance d'exécution.

L'orateur envisage ensuite la question au point de vue constitutionnel et déclare que le Grand Conseil n'est pas en droit de « passer par dessous les jambes » certaines dispositions que la majorité de la commission voudrait introduire dans l'ordonnance. On ne peut pas modifier une loi existante par une simple ordonnance et passer ainsi par dessus les droits populaires proclamés par la Constitution.

Vendredi dernier, à l'occasion du débat sur la votation du 27 août, on faisait sonner bien haut dans cette assemblée le mot « Constitution » qu'on invoquait contre la compétence du Grand Conseil à se prononcer sur l'acceptation ou le rejet d'une loi. Aujourd'hui nous nous trouvons en présence du texte formel de l'art. 46 de la Constitution proclamant que le Grand Conseil ne peut pas légiférer en dehors des formes constitutionnelles. Par le système préconisé par la majorité de la commission, vous arrivez à faire revivre dans l'ordonnance une bonne partie de la loi condamnée par le peuple: « Si c'est ainsi qu'on comprend la Constitutionnalité, ajoute M. Défayes, je ne suis plus votre homme! » et il laisse entendre qu'un recours de droit public aux autorités fédérales était déjà tout prêt au cas où le Grand Conseil aurait annulé la votation du 27 août. Si l'ordonnance touche à des droits acquis par le rejet de la loi; il y a tout lieu de craindre qu'il y aurait aussi des recours à Berne et ce serait l'anarchie complète du droit.

M. Défayes conclut en disant qu'il ne faut pas s'aventurer dans une orientation dangereuse et qu'il faut se montrer respectueux des droits populaires.

Après M. Défayes, M. Couchepin, Chef du Département de Justice et Police vient longuement et énergiquement défendre les conclusions du message du Conseil d'Etat.

Le Conseil d'Etat a pris connaissance ce matin des propositions de la commission: cette dernière demande en premier lieu de déclarer que l'ordonnance en discussion n'a qu'un caractère provisoire et que le Conseil d'Etat soit invité à élaborer le plus tôt possible une nouvelle loi d'application du Code civil. Concernant cette question le Conseil d'Etat estime qu'il est prématuré de se prononcer sur l'urgence de reprendre la loi enterrée par le peuple cela dépend du sort réservé à l'ordonnance suivant qu'elle sera approuvée telle quelle ou qu'on lui donne un autre habit pour ressusciter la loi défunte. Il est donc préférable de trancher cette question à la fin du débat. Quant à la seconde partie de la proposition de la commission, le Conseil d'Etat l'estime inadmissible. Le Grand Conseil doit déclarer sincèrement, loyalement s'il veut voir l'entrée en matière pure et simple sur les bases posées par le message et l'ordonnance du Conseil d'Etat, sans adjonction.

Sans vouloir restreindre les droits de l'assemblée législative; nous estimons, dit M. Couchepin, que nous ne pouvons pas nous départir de cette ligne de conduite; le terrain choisi par le Conseil d'Etat est le seul possible. La méthode législative pour l'application du Code civil n'est plus possible. Nous avons maintenant une œuvre d'ordre administratif et réglementaire qui ne peut porter que sur les points d'exécution du C. C. S. strictement indispensables. Là où les dispositions législatives cantonales actuelles sont suffisantes pour assurer cette exécution, nous ne pouvons rien modifier. Ne pensez pas que le gouvernement ait pris cette décision de gaité de cœur, il a mûrement étudié la question et s'est entouré de l'avis de juristes suisses les plus éminents. Une loi ne peut être abrogée que par une autre loi; c'est un principe proclamé déjà du temps des Romains et que les étudiants juristes trouvent dans les premiers manuels d'instruction.

La commission dit au gouvernement: « Vous êtes trop scrupuleux. Nous estimons, nous, que nous pouvons aller plus loin. Nous allons ressusciter la loi d'application sous une autre forme sans faire jouer le referendum ». C'est très beau; mais cela ne peut pas se faire.

La commission reproche au système du Conseil d'Etat de créer l'incertitude; c'est précisément ce qu'on pourrait reprocher au système de la commission qui veut substituer à l'art. « stricte » application du Code Civil, celui de « saine » application. MM. les avocats ont assez d'écheveaux à débrouiller pour interpréter le Code civil sans qu'on étende encore les difficultés par de nouvelles dispositions qu'on pourrait ensuite venir critiquer en les qualifiant d'illegales.

M. Couchepin termine son exposé en déclarant que ce n'est pas dans un sentiment d'aigreur contre la partie du pays qui a rejeté la loi, que le Conseil d'Etat a pris sa décision. Il est convaincu que le peuple s'est trompé de bonne foi ou a été trompé; en repoussant une loi qui était bonne, mais qu'il aurait voulu meilleure, il est tombé dans une situation plus mauvaise cela rappelle l'histoire du roi Crésus auquel on avait fait accroire que s'il franchissait tel fleuve, il détruirait un grand empire; le roi franchit le fleuve et c'est son empire qui fut détruit. Que cette leçon du passé nous serve pour l'avenir et qu'on apprenne que le « mieux est parfois l'ennemi du bien ». Préparons la tâche de demain, soit la loi destinée à remplacer la loi défunte, dans un an d'ici, nous pourrions reprendre cette œuvre.

C'est maintenant la voix autorisée de M. Raymond Evéquo, président de la commission, qui s'élève pour défendre des propositions de la commission. Avec une maîtrise implacable, l'orateur renverse un à un les arguments développés par M. Défayes et par M. Couchepin. Il constate d'abord que d'entendre M. Défayes soutenir le gouvernement, cela ne manque pas d'originalité; il dit ensuite que les opinions de juristes si éminents, cités par M. Couchepin, le mettent dans une infériorité telle qu'il lui paraît hasardeux de venir défendre après cela le point de vue de la majorité de la commission; mais il considère néanmoins que ce point de vue est défendable parce que si les juristes invoqués étaient au courant de la situation, ils auraient émis un tout autre préavis.

La majorité de la commission veut en premier lieu faire ressortir par une disposition votée par l'assemblée, le caractère provisoire du présent décret et proclamer que le Grand Conseil se remettra à l'œuvre aussi vite que possible pour l'élaboration d'une nouvelle loi. Pourquoi? Pour faire comprendre au peuple que, malgré le refus d'accepter une première loi, nous ne voulons pas lui soustraire une seconde. Le Conseil d'Etat estime préférable de prendre cette décision à la fin du débat; cela nous est parfaitement égal.

La question principale est de savoir jusqu'où nous pouvons aller. A cet égard, M. Evéquo était d'avis qu'une discussion avant l'entrée en matière n'était pas nécessaire et qu'il suffisait à la commission de faire valoir ses propositions dans la discussion des articles; la commission, avec l'avis paternel de M. Couchepin, a jugé qu'un débat général était préférable. Puisqu'il en est ainsi, l'honorable président de la commission ne peut pas laisser l'assemblée sous l'impression des discours de MM. Défayes et Couchepin. Ce que la commission désire avant tout, c'est faire œuvre utile et profitable au pays par une sage et saine application du Code civil suisse. Le Conseil d'Etat dit lui-même dans son message qu'il y a des dispositions qu'il eût été souhaitable d'introduire dans l'ordonnance mais que des scrupules constitutionnels l'ont retenu. Il s'agit de reprendre dans l'ancienne loi telle ou telle disposition concernant notamment certaines règles de procédure, l'acte authentique, les améliorations du sol, etc. Le Grand Conseil a estimé lui-même, en votant, il y a quelques années une motion demandant la révision de notre code de procédure civile, que ce dernier ne contient pas toutes les dispositions nécessai-

res pour l'entrée en vigueur du nouveau droit civil suisse. En faisant les adjonctions proposées par la commission, le Grand Conseil ne violera en aucune manière la Constitution. Il pourrait ainsi rétablir la disposition concernant l'acte notarié, qui avait été saluée avec plaisir par les habitants du Centre et du Bas-Valais; le chapitre visant les corporations de droit cantonal, consortages, sociétés d'allmends, etc.; les dispositions concernant les rapports de voisinage; toutes dispositions qui doivent être considérées non comme un bouleversement de notre Code civil, mais comme d'heureuses adjonctions. Si la commission avait pu croire que c'était contraire à la Constitution, elle n'aurait pas osé présenter ces propositions.

D'ailleurs si on voulait prouver jusqu'au bout la théorie du Conseil d'Etat, il faudrait supprimer dans son ordonnance plusieurs articles qui y sont contenus.

Le Conseil d'Etat prétend que nous voulons violer la loi sur le notariat. Ce n'est pas exact. Parce que le Code civil prévoit l'extension de l'acte notarié à d'autres actes que ceux jusqu'ici en usage la loi sur le notariat est déjà modifiée; nous voulons simplement qu'une autre fonctionnaire que le notaire puisse dresser ces actes; la loi sur le notariat a d'ailleurs été plusieurs fois modifiée.

M. Kuntschen, Conseiller d'Etat, répond à M. Evéquo. Il insiste sur la date fatidique du 1er Janvier 1912 où doit être en vigueur le Code civil suisse, et dit qu'il ne faut pas s'exposer par de nouvelles complications à nous voir imposer une ordonnance fédérale d'application. A son tour il conteste la constitutionnalité des propositions de la majorité de la commission, tout en ne s'opposant pas à ce que le Grand Conseil exprime sa manière de voir sur l'une ou l'autre disposition au cours de la discussion des articles.

M. Leuzinger, rapporteur français de la commission, tient à justifier cette dernière d'avoir porté le débat de principe avant l'entrée en matière de l'ordonnance. Si elle ne l'avait pas fait, la question se serait posée à la première escarmouche. Maintenant que la question a été suffisamment discutée, l'orateur déclare se ranger à la proposition de reprendre les propositions de la commission lors de la discussion par article, et il ajoute: « En faisant ces propositions, nous ne sommes pas, comme on l'a dit, des violateurs de la Constitution, des créateurs d'anarchie et des traités au serment que nous avons prêté en entrant dans cette salle! Nous avons été guidés par le souci d'améliorer une situation que nous considérons comme néfaste; par l'idée que nous devions ménager la transition entre le droit ancien et le droit nouveau. Ceux qui voudraient conserver toutes nos déshéritées institutions de droit civil, nous font l'effet de vouloir couvrir le nouveau droit d'une vieille coiffure qui lui donnerait un air grotesque ».

Intervient encore dans ce mémorable débat MM. J. de Stockalper, qui dit que les dispositions proposées par la commission devraient encore être soumises au peuple; H. Roten, qui propose de voter d'entrée en matière quitte à discuter ensuite les cas concrets.

M. Couchepin insiste encore une fois en faveur de la solution proposée par le Conseil d'Etat.

M. Raymond Evéquo fait encore observer que les décrets ayant un caractère d'urgence ne sont pas soumis à la votation populaire, car tel est le cas du présent décret.

De plusieurs bancs on crie: « Aux voix! »

Au vote la proposition de la majorité de la commission tendant à trancher la question de principe est écartée et l'entrée en matière pure et simple est votée.

Nous remarquons que les députés du Haut-Valais qui s'étaient déjà opposés à la nomination d'une commission d'enquête sur la votation du 27 Août, votent à l'unanimité pour l'entrée en matière pure et simple. Veulent-ils par cette attitude infliger une punition à leurs mandants en empêchant toute amélioration aux conditions posées par le C. C. S. ou manifester encore contre le Bas-Valais? Mystère?

Nous nous demandons d'autre part si le vote qui est intervenu marque l'échec des propositions de la majorité de la commission, ce qui serait à notre avis profondément regrettable, ou s'il signifie un simple renvoi.

* * *

Séance de mercredi 22 novembre

Présidence de M. Anzévi, président

Convention intercantonale du Léman

Après lecture du message du Conseil d'Etat, le Grand Conseil renvoie à l'examen d'une commission la convention concernant la police de navigation sur le Léman, conclue entre Valais, Vaud et Genève, convention nécessitée par l'ordonnance fédérale de 1910 sur la matière.

Correction du Laubbach

Le Grand Conseil vote en seconde lecture le décret concernant la correction du Laubbach, commune de Rarogne.

Enseignement secondaire

M. Graven, président de la commission chargée de l'examen du règlement d'exécution de la loi sur l'enseignement secondaire, déclare que cette dernière doit encore avoir un entretien avec M. le Chef du Département de l'Instruction publique au sujet de certaines modifications qu'elle propose d'apporter à ce règlement; et qu'en conséquence elle n'est pas en mesure de rapporter.

Route de Varone

La commission du décret de la route Varone-Salquenen n'est également pas prête à rapporter, car elle veut encore avoir une conférence avec les communes intéressées au sujet de leur participation financière à la création de cette route.

Crédits supplémentaires

Le Grand Conseil vote les crédits supplémentaires s'élevant à fr. 26976.

Faute de travail

La commission de pétitions ne pouvant pas rapporter en cette séance, celle du Code civil étant réunie en ce moment, M. Anzévi propose lever la séance à 10 h. faute de travail... et de reprendre les délibérations à 2 h.

Règlement du Grand Conseil

C'est alors qu'intervient heureusement M. H. de Torrent, président de la commission chargée de la révision du règlement du Grand Conseil.

M. de Torrent constate que le mal chronique de l'absence des membres de la commission persiste et c'est surtout pour ce motif que le Gd Conseil a nommé une commission chargée de compléter le dit règlement de manière à prévoir des pénalités contre les députés qui n'accompliraient pas leur devoir. Cette commission a souffert du même mal que les autres... trois membres seulement ont répondu à la convocation; c'est pourquoi ces trois membres proposent, afin qu'on puisse au moins être à quatre pour délibérer, de porter le nombre des membres à sept au lieu de cinq. Il est ainsi décidé.

Au peuple souverain

L'intermède de la séance donne l'occasion à M. François Troillet, d'émettre une proposition, qui n'a pas l'heur de plaire à l'assemblée: c'est celle de soumettre au peuple les dispositions de la loi sur les denrées alimentaires qui ne sont pas la stricte application de la loi fédérale: telles que les mesures concernant l'interdiction des vins gallisés, du colportage du beurre et des champignons. En faisant cette demande, M. Troillet déclare obéir à des scrupules constitutionnels.

Le Grand Conseil écarte la proposition à une grosse majorité.

Le Grand Conseil lance l'ordonnance du Code civil à la tête du Conseil d'Etat

Sur ces entrefaites, la commission du Code civil, qui s'était retirée pour délibérer, rentre dans la salle et la séance finit en tempête, spectacle auquel il nous est rarement donné d'assister dans notre calme parlement.

Dès la lecture du titre, la première escarmouche éclate. La commission propose de remplacer le mot « Ordonnance » par celui de « Décret », laissant ainsi entendre que le Gd Conseil a le droit de légiférer sur la matière.

Malgré une protestation de M. Couchepin, chef du Dt de Justice et police, la proposition de la commission est acceptée.

Cette première manche gagnée, la commission se sent forte pour faire valoir au premier chapitre ses principes tendant à conserver le mode de procédure, à son avis le meilleur, qui était prévu dans la loi rejetée par le peuple, contrairement à celui de l'ordonnance qui conserve notre ancienne procédure valaisanne.

M. Couchepin déclare alors que si le Grand Conseil veut entrer dans cette voie, le Conseil d'Etat en prendra acte, qu'il laissera l'assemblée poursuivre son travail et qu'il se déchargera de toute responsabilité concernant l'objet en discussion.

M. R. Evéquo, président de la commission, constate que les affaires commencent à se gâter.

De deux choses, l'une, si vous admettez que nous avons le droit de légiférer, vous pouvez adopter les propositions de la commission; dans le cas contraire, il ne nous reste plus qu'à nous retirer et à renvoyer le tout au Conseil d'Etat. L'assemblée doit être renseignée à cet égard.

M. Défayes s'associe aux déclarations du gouvernement et dit que, il ne peut admettre le système préconisé par la majorité de cette dernière.

M. Leuzinger dit qu'à force de l'entendre répéter, les membres de la majorité de la commission, vont passer pour des gens sans scrupule. Cependant tel n'est pas le cas. La commission veut simplement arriver à la solution la plus favorable pour l'application du Code civil et non travailler par mauvaise humeur contre la partie du peuple qui a refusé la loi.

Au vote la majorité de la commission est mise en minorité par 50 voix contre 25 sur le système de procédure.

M. Evéquo annonce que dans ces conditions il propose au Grand Conseil, au nom de la majorité de la commission de renvoyer purement et simplement l'ordonnance au Conseil d'Etat avec mission de la promulguer sans autre.

MM. Couchepin, Dr. Seiler, H. Roten, Graven, essaient en vain de faire comprendre que l'assemblée doit quand même continuer l'examen de l'ordonnance.

M. Evéquo répète qu'il a la conviction que le Conseil d'Etat veut simplement faire approuver son ordonnance par le Grand Conseil et il ajoute qu'une partie de l'assemblée voudrait continuer l'examen en vue d'y introduire une nouvelle disposition concernant l'acte notarié, en repoussant tout autres proposition de la commission. Il n'est pas admissible que le Conseil d'Etat veuille demander notre approbation à son ordonnance et nous faire ainsi supporter les responsabilités de l'état de choses qu'elle crée.

Il y a un moment de désarroi; la grève à laquelle la commission convie le Grand Conseil, paraît à M. Burgener, Conseiller d'Etat, peu édifiante et elle est cependant logique.

Au milieu du bruit, on entend crier « Aux voix! aux voix! »

Au vote, par 47 voix contre 30, la proposition de M. Raymond Evéquo est adoptée, le Grand Conseil retourne ainsi l'ordonnance au Conseil d'Etat en le priant de la promulguer telle qu'elle est.

Sur ce coup de théâtre, pas tout à fait inattendu cependant, le Grand Conseil lève séance ayant derrière lui un gros travail de moins.

Faits divers

Le tremblement de terre

L'impression sur les animaux.

Il est intéressant de noter l'attitude des animaux lors d'un tremblement de terre. On a constaté, lors de la secousse de jeudi dernier, que des oiseaux affrayés s'envolèrent de leurs nids et se mirent à voler çà et là dans la nuit. On récita même qu'à Zurich ils piaillèrent et pépièrent toute la nuit. Grand émoi encore chez les moutettes, qui s'envolèrent en masse, décrivirent de grands cercles dans les airs et ne se reposèrent que longtemps après. Une famille raconte que quelques instants avant l'événement un chat donna des signes non équivoques d'inquiétude. Etendu mollement sur une table, il disparut soudain, se cacha et resta introuvable.

Le tremblement de terre a fait aussi une grande impression sur les chiens, qui traduisirent leurs appréhensions et leurs engoisses par des gémissements et des hurlements.

On a fait, à la caserne de Frauenfeld, des observations très intéressantes sur les chevaux. Une sorte de panique éclata dans les écuries et le commandant d'école se vit dans l'obligation d'alarmer la troupe. Il fallut seller les chevaux, les sortir de l'écurie et ce n'est qu'après une course de plus d'une heure que les animaux retrouvèrent leur tranquillité.

Sur le même sujet, on écrit de Berne à la « Feuille d'Avis de Neuchâtel »:

« Nous avons eu, jeudi soir, un tremblement de terre assez violent et qui a failli provoquer une panique au théâtre, où, paraît-il, nombre de spectateurs s'étaient levés et menaçaient de se précipiter vers les issues. Chose curieuse (qui a été remarquée souvent), les animaux semblant pressentir ce cataclysme, et mon chien, un petit fox-terrier, n'a pas failli à la tradition. Toute la soirée, il s'est montré inquiet et agité, ce qui a paru d'autant plus curieux, que cette agitation n'était motivée par aucune cause extérieure. A la première secousse, qui a duré deux à trois secondes, et qui a été assez forte pour faire balancer les tableaux suspendus à la muraille. Fox n'a rien eu de plus pressé que de disparaître sous un meuble, la queue entre les jambes. Il a fallu de nombreuses sollicitations pour le faire sortir de sa cachette, et il n'a pas été possible de la faire venir avec moi au jardin, lui qui sort sans cela très volontiers. Si je signale les hauts faits (?) de mon caniche, c'est qu'il m'a paru intéressant de voir confirmé ce qu'on dit souvent, à savoir que les animaux pressentent les tremblements de terre. A-t-on jamais réussi à trouver à ce singulier instinct une explication? »

Les travaux du Lötschberg

Chaque jour donne actuellement une avance très sensible aux travaux de la nouvelle ligne du Lötschberg.

Sur la rampe nord on décharge actuellement le ballast, opération qui précède immédiatement la pose des rails. Tous les tunnels sont là en voie d'achèvement, y compris le tunnel héliodale de 1600 mètres, entre les stations de Kandergrunn et Blausee-Mittelholzi. Quant au tunnel de faite, les chantiers de Goppenstein seront supprimés dès le printemps prochain, et ceux de Kadersteg pourront finir tous les travaux qu'il comporte.

Sur la rampe sud, on termine en ce moment les travaux de défense contre les avalanches, si fréquentes en cet endroit, de façon à pouvoir se rendre compte, au printemps, si elles présentent des garanties suffisantes et, le cas échéant, renforcer les points menacés. De leur côté, les C. F. F. vont commencer les travaux d'extension de la gare de Brigue, travaux qui comprennent de nouvelles voies de garage, un nouveau quai militaire, des quais intermédiaires des bâtiments et surtout le déplacement du lit du Rhône sur une longueur de 750 mètres. Ce déplacement du fleuve doit être opéré cet hiver, pendant la période des basses eaux. Les travaux terminés, la gare de Brigue présentera une particularité intéressante: les locomotives du Lötschberg y utiliseront le courant alternatif monophasé, celles du Brigue-Iselle le courant triphasé, et celles du St-Maurice-Brigue la déjà caduque vapeur. Espérons que malgré des différences de caractère, ces locomotives n'auront pas de conflit entre elles. Les locomotives du Lötschberg, au nombre de huit, viennent d'être commandées aux ateliers d'Érikon et à la maison Brown-Boveri et Cie.

Enfin le B.-L.-S. met actuellement en soumission la fourniture des ouvrages de fer destinés à supporter la ligne de contact, ainsi que celle du fil de cuivre dans lequel passera le courant. Cette fourniture représente 1000 tonnes de fer, 120 tonnes de cuivre et 30 tonnes d'acier.

Chronique agricole

Statistique des marchés au bétail

Foire de SION du 18 novembre 1911

Animaux	nombre	vendus	prix
Chevaux	18	6	350 990
Poulains	6		
Mulets	13	5	350 900
Anes	20	10	100 250
Taureaux reprod.	21	17	200 450
Bœufs et bouvillons	33	28	180 600
Vaches	148	120	250 600
Génisses	54	45	180 450
Veaux	29	25	40 180
Porcs	108	90	40 200
Porcetelets	142	120	15 40
Moutons	94	85	15 40
Chèvres	68	60	15 60

Expédition de la gare ne Sion: espèce chevaline 22 pièces, bovine 32, porcine 80, ovine 12, caprine 4. Total 150 pièces.

Fréquentation de la foire: Cette foire, contrariée par le mauvais temps, a été peu importante. Les ventes se sont faites comme à la précédente, à des prix élevés. Police sanitaire: bonne.

Animaux	nombre	vendus	prix
Chevaux	6		
Poulains	2		
Mulets	18	5	350 900
Taureaux repr.	28	20	200 450
Bœufs et bouvillons	76	70	170 600
Vaches	221	200	240 600
Génisses	82	70	180 450
Veaux	54	45	50 180
Porcs	127	120	50 200
Porcelets	198	150	10 50
Moutons	126	120	10 40
Chèvres	74	65	10 70

Expédition de la gare de Sion: espèce chevaline 2 pièces, bovine 31, porcine 62, ovine 20, caprine 7. Total 132 pièces en 22 wagons. Fréquentation de la foire: Excellente. Il y a encore eu une légère majoration dans les prix. Police sanitaire: bonne.

Bulletin commercial

Céréales. — Les nouvelles de l'Argentine sont bonnes en ce qui concerne la récolte prochaine. De l'Amérique du Nord, les offres sont bien suivies sur le marché, mais devront se ralentir ensuite de la diminution des stocks. D'Australie, on annonce que la récolte sera déficitaire. Il résulte de ces nouvelles toujours de la fermeté sur tous les grains et la hausse s'accroît sur les marchés de la Suisse.

A Marseille, on paie les bons blés russes 21 à 23 fr. 25 les 100 kilos.

Les prix des graines à fourrager, maïs, orge, seigle, avoines sont toujours soutenus avec tendance ferme.

Fourrages. — Les apports sont assez réguliers sur les marchés. Toutefois la demande en foin a été pour l'ensemble de la Suisse romande supérieure à l'offre, en sorte que les prix ont subi une légère augmentation. Il en est de même pour la paille. Au marché de samedi dernier à Genève, il y avait beaucoup de paille. Elle s'est vendue 7 francs à 7 frs. 25 les 100 kilos. Le prix du foin, est resté le même de 8 francs à 9 frs. 25 les 100 kilos. Tous les autres articles pour litière, tels que tourte, bêche, flache, etc., sont en hausse la bonne paille étant en beaucoup d'endroits utilisée comme fourrage.

Fruits. — Il a été payé, samedi dernier à Lausanne: Pommes 4 francs à 4 frs. 20 le double décalitre, poires 3 frs. 50 à 3 frs. 80 le double décalitre, châtaignes, 4 francs.

A Vevey, les pommes et les poires sont vendues 25 à 30 francs les 100 kilos.

Neuchâtel, pommes 25 à 30 cent, poires 20 centimes, châtaignes 25 à 30 cent. le kilog.

Miel. — Les prix du miel sont toujours très variables. Ainsi, tandis qu'on le paie 2 fr. 20 à 2 frs. 40 à Sion; il est coté 4 frs. 30 à Lausanne et de 2 frs. 30 à 3 francs à Genève. Pour l'ensemble de la Suisse romande, il faut voir le prix moyen entre 2 francs 25 à 2 francs 80 le kilog. Le prix de gros ne sont guère inférieurs, de 1 franc 90 à 2 frs. 60.

Nouvelles de la Suisse

Idylle interrompue

Il y a quelque temps, à Geltwyl (Argovie), un nommé Alois Ackermann, 24 ans, garçon laitier au service de M. Keller, s'empara d'un pli postal destiné à son patron et contenant une somme de 9500 fr.

Muni de cette petite fortune, Ackermann prit le train de Paris en compagnie de sa bonne amie, dans l'intention de gagner le Havre et, de là, l'Amérique. Mais la police veillait, Ackermann et sa conquête viennent d'être arrêtés au Havre, au moment où ils allaient prendre place à bord d'un paquebot en partance.

Chronique fédérale

La crise du haut commandement — Encore la seconde galerie du Simplon

BERNE, le 21 novembre.

(De notre correspondant particulier)

Nos lecteurs n'ignorent pas que la nouvelle loi sur les effectifs supprime les corps d'armée, et met à leur place trois inspections de corps d'armée, et que, d'autre part, le nombre des divisions est réduit de huit à six.

Aussi se demandait-on il y a quelques semaines, quels seraient les boucs émissaires de la nouvelle organisation, et comment l'on s'y prendrait pour sacrifier à son holocauste trois officiers supérieurs. Aujourd'hui on n'en est plus là, et l'été un regard suppliant au contraire, vers les généreux citoyens qui auront la générosité de consentir à accepter de hauts grades. Vous savez en effet que deux divisionnaires, les colonels Schiess et Wildbolz, ont donné leur démission. Chez les chefs de corps d'armée, le vide est à peu près complet. MM. Isler, Sprecher et Will ont donné leur démission, et le colonel Wille va être invité à opter entre une place d'inspecteur de corps d'armée et son poste de professeur à la section militaire de l'Ecole polytechnique fédérale.

La raison de ces démissions est facile à comprendre. Les charges imposées par l'ancienne et la nouvelle organisation aux officiers supérieurs diffèrent de tout au tout. Prenons les divisionnaires. Ils commandaient jusqu'à présent 17,500 hommes, leur autorité va s'étendre sur 23,000 hommes. Ce n'est pas tout. Jusqu'à présent un divisionnaire avait sous ses ordres de l'infanterie de plaine, de l'artillerie de campagne, des guides, du génie, et des troupes sanitaires. Désormais il commandera en plus de l'infanterie de montagne, de l'artillerie de montagne avec convois, des signaleurs, des batteries d'obusiers, des cyclistes, des télégraphistes et une équipe de pont. Comme depuis la loi de 1907, les officiers sont responsables de l'instruction de leur unité les divisionnaires devront se mettre et se maintenir au courant des détails techniques de ces nouvelles armes. D'autre part en campagne, les divisionnaires disposeront d'unités dont le maniement sera singulièrement plus compliqué que ce ne fut le cas jusqu'à présent. D'où l'obligation de perfectionner bien d'avantage leurs connaissances stratégiques et tactiques.

Quant aux inspecteurs de corps d'armée, chacun d'entre eux devra surveiller de près la marche du tiers de l'armée, ce qui n'est pas une sinécure. De plus, on attend d'eux la possibilité de conduire en guerre non pas une unité aussi simple et aussi lourde que le corps d'armée, qui se prêtait à fort peu de combinaisons tactiques, mais une armée de deux à trois divisions, combinaisons souple mais infiniment délicate, qui permette d'obtenir de grands succès mais que conduire plus sûrement à la défaite une faute lourde. D'où l'absence de ces inspecteurs d'être des maîtres en stratégie et tactique.

Aussi va-t-on faire, selon toute probabilité, de ces inspecteurs des fonctionnaires fédéraux à traitement fixe, obliger de consacrer tout leur temps à ces fonctions. Ce système sera plus démocratique par le fait qu'il permettra aux officiers pauvres l'accès des plus hauts grades qui leur serait désormais fermé en pratique. Rappelons que les socialistes, dans leur congrès de 1901, ont été les premiers à réclamer un haut commandement permanent. Ce n'est donc point une victoire de militaristes ou d'aristocrates à laquelle nous allons assister.

* * *

Nos lecteurs se souviennent des belles assurances données à la veille de la session de juin par la direction générale des C. F. F. au sujet de l'ouverture imminente de l'adjudication des travaux de la seconde galerie du Simplon. Il s'agissait de calmer le vindicte de la Suisse occidentale, bien innocente d'ailleurs. Depuis lors, ces promesses n'ont pas été tenues, tout est tombé dans l'oubli. Parions qu'à la veille de la session de décembre on renouvellera ces engagements solennels, et tout sera fini par là.

D'ailleurs, la direction des Grands Remparts a-t-elle bien tort ne nous prendre pour des bêtises! Voyons, réfléchissez un peu, a-t-elle bien tort?

Echos

Mangeons du fourrage

Rjepin, célèbre peintre russe, prétendait que la vraie alimentation de l'homme, c'est le fourrage, que le fourrage seul convient à notre organisme, nous confère la santé et prolonge notre jeunesse. Lui-même prétendait s'en tenir à ce menu frugal et disait qu'il s'en trouvait à merveille.

Comme à St-Petersbourg, on s'amusaient dans un bal chez M. Stolypine, de cette singulière doctrine:

— Pourquoi riez-vous! intervint vivement le premier ministre j'y ai beaucoup réfléchi et suis certain que l'alimentation tient une place immense dans la vie des hommes. Le grand acteur Nean le savait très bien. Il ne se contentait pas d'étudier soigneusement ses rôles, mais il prenait mille peines pour s'assimiler la psychologie pour se mettre dans la peau des types qu'il allait incarner. A cet effet, il ne prenait des mois durant, que les aliments qui convenaient le mieux à la formation de ses personnages. Il ne mangeait, par exemple, que des viandes légères, des volatiles, quand il devait figurer un jeune héros, et cela lui donnait la sveltesse et l'élan. S'il devait par contre représenter un bourgeois satisfait et repu qui s'abandonne aux joies grasses de l'existence, Nean se gorgait de viande de porc. Un rôle d'amoureux lui était-il de nouveau offert...

Stolypine se tut et promena un regard inquiet sur les dames qui faisaient cercle autour de lui...

— Que mangeait-il demandait-on.

— Il ne mangeait que du mouton, poursuivit le ministre. Mais si Nean devait se présenter sur la scène en homme d'Etat, il en revenait à la doctrine Rjepin et ne se régalaient que de fourrage.

Chronique historique et littéraire

Réflexions à propos d'un ouvrage de M. Emile Faguet

« Homo homini asinus ». L'homme est un âne pour l'homme. Cette adaptation à la société moderne de la fameuse pensée de Plaute — « homo homini lupus », l'homme est un loup pour l'homme — est de M. Emile Faguet. Il veut que de nos jours il n'y a plus d'omniscient et qu'un Pic de la Mirandole prêt à disputer sur toutes les connaissances humaines et quelques autres encore, ferait maintenant un personnage ridicule.

« La terrible rançon du progrès », dit M. Faguet, et qui fait peut-être que le progrès n'existe pas, c'est que chaque science ayant décapité de volume, celui qui alors pouvait en absorber dix et être un homme complet en son temps, s'il revivait aujourd'hui, pourrait à peine s'en assimiler une et serait misérablement incomplet.

A peine, en effet, Berthelot, avec une robuste confiance dans sa haute valeur, disait de lui qu'il serait probablement le dernier à avoir possédé la science de la chimie dans son ensemble. Il n'y a plus d'ingénieur sans épithète par exemple, mais des ingénieurs constructeurs, des ingénieurs électriciens, des ingénieurs des chemins de fer et ainsi de suite, à l'infini.

Le professeur de la Sorbonne, journaliste aussi, déplore cet éparpillement du savoir. D'une part, cela empêche toute vue générale sur les choses, et par conséquent, toute philosophie; d'autre part, l'effroi mêlé d'une sorte d'horreur que nous cause, à chacun de nous, l'homme qui ne sait absolument rien de ce que nous savons, est un sentiment qui ne rapproche pas les hommes les uns des autres. Il y a longtemps que j'ai dit (c'est toujours M. Faguet qui parle) je suis plus près de Quintillien et de Pline le Jeune que de mon voisin l'ingénieur. Je ne comprends rien à ce qu'il me dit et lui me méprise profondément. Il ne peut pas y avoir de lien social très fort dans ces conditions.

A défaut de lien social très fort et qui peut se former tout de même sur d'autres terrains, il faut y avoir le respect réciproque au lieu du mépris. Ne voyons-nous pas tous les jours écouter avec soumission, comme un oracle, le médecin en qui nous avons mis une fois notre confiance? Il semble qu'entre ses mains il tienne la vie ou la mort de ceux qui nous sont chers.

Et puis vraiment, cette opposition entre les savants et les littéraires me paraît fautive. Si l'homme de science peut avoir un dédain profond, souvent justifié, pour la nullité de certains littéraires, sans savoir sérieux, la réciproque n'est pas vraie. La véritable science en impose toujours et à tous. D'ailleurs bien des savants sont souvent des lettrés. M. Marcel Prévost a été ingénieur des tabacs avant d'écrire ses lettres à Françoise; M. Pierre Loti est officier de marine. Combien d'hommes d'Etat des plus éminents ne sont-ils point sortis de l'Ecole Centrale, de l'Ecole des Ponts et Chaussées ou de l'Ecole polytechnique?

Est-ce à dire pour cela que l'instruction des enfants doit être surtout et avant tout scientifique? je ne le pense pas, au contraire, car si des hommes de science peuvent par un retour en arrière, revenir aux lettres, c'est que leur première initiation a été littéraire. Les lettres surtout forment l'esprit, elles nourrissent la jeunesse, comme l'a fort bien dit un auteur latin. Seulement, la bifurcation vers les sciences doit se faire de bonne heure. Ce sont les élèves les plus brillants en lettres, qui, en général réussissent le mieux, quand, vers la quinzième année, ils se tournent vers des études scientifiques: les lettres d'abord, les sciences après.

Il peut y avoir encore des hommes à connaissances générales, quoiqu'en dise M. Faguet, ayant même de la profondeur dans quelque spécialité. C'est l'enseignement secondaire qui doit être la base de tout l'édifice et il faut que l'élève ait profité de tout ce qui lui a été enseigné dans ses jeunes années. Alors, il lui sera permis de choisir plus tard, ou même d'abandonner les sciences, pour revenir aux lettres qui fortifient l'âge mûr, et, après la religion, contribuent tout à consoler la vieillesse. La spécialisation ne doit pas du tout et nécessairement fermer nos yeux sur toutes les choses qui nous entourent.

Alexandre Ghika.

Dernière Heure

La révolution en Chine

PEKIN, 22. — Suivant les rapports consulaires, la fusillade intermittente continue à Hankeou.

Les révolutionnaires comptent être maîtres de Nankin dans une semaine; ils possèdent beaucoup de munitions et de nombreux canons.

La guerre italo-turque

ROME, 22. — La « Tribuna » croit vraisemblable la nouvelle reçue à Constantinople relative au bombardement d'Acaba, sur la mer Rouge.

On savait que c'est à Acaba que les Turcs concentraient des troupes et des armes pour les transporter en Cyrénaïque sous un pavillon d'emprunt.

On savait aussi que les Turcs cherchaient à soulever les populations du Somaliland et du Massoua contre les Italiens.

TRIPOLI, 22. — On signale la retraite des Turcs à 6 kilomètres, abandonnant les tentes et les munitions.

Le gouverneur a fait hier matin une inspection minutieuse des positions.



IL N'EXISTE QU'UNE SEULE EMULSION SCOTT.

Notre fillette Clara était très délicate et ne savait pas encore marcher à l'âge de 2½ ans. J'eus recours à votre Emulsion qui, après quelques bouteilles, fortifia tellement la petite, qu'elle put enfin marcher. Il n'y a qu'une Emulsion Scott pour les enfants retardés dans leur croissance ou affligés d'une constitution osseuse trop faible. Aarau, le 4 février 1910. (Signé) Mme Wittmann. L'EMULSION SCOTT s'est créée une grande réputation depuis 35 ans comme moyen propre à favoriser le développement d'enfants débiles et retardés. Malheureusement elle a donné lieu à nombre d'imitations que chaque personne judicieuse saura éviter d'acheter, car elle choisira toujours la véritable Emulsion Scott à la marque du «Pêcheur». Prix: 2 fr. 50 et 5 fr. dans toutes les pharmacies. Scott et Bowne, Ltd., Chiswick (Tessin).



NÉURALGIE MIGRAINE, INFLUENZA, MAUX DE TÊTE, RHUME
SEUL REMÈDE SOUVERAIN KEFOL
Bouteilles (50 centimes), 1.00, 2.00, 5.00, 10.00, 20.00
Toutes Pharmacies. Exiger le «KEFOL».

Feuilleton du « Journal & Feuille d'Avis » (10)

LA CONQUÊTE

I NAUFRAGE

Colette attendait, patiemment d'ailleurs, la fixation de la date de son mariage — très proche en tous les cas — puisqu'il devait se faire avant la fin de la saison et qu'on était en mai.

Sa vie, déjà surmenée, était absolument encombrée par les apprêts de ce mariage. Malgré la grande habitude qu'elle avait de ce genre d'occupation: essayages, choix d'étoffes, de bibelots, discussions sur les moindres détails de lingerie, d'ameublement (car c'était là l'unique souci), toute l'existence de sa belle-mère et depuis longtemps elle y était associée), malgré cette habitude, Colette se sentait fatiguée et s'ennuyait énormément que tant de choses fussent nécessaires, indispensables à un jeune ménage. Le « jeune ménage » elle n'entendait que cela, et c'était elle, avec Hubert de Sirlac, qui allait le former! Il lui arrivait fréquemment, à cette époque de ses fiançailles de tomber dans des rêveries profondes, mais courtes forcément, car elle n'était presque jamais seule. Elle préférait cela d'ailleurs maintenant; ou, elle préférait ce mouvement en tourbillon à la solitude, et il lui eût été désagréable de réfléchir.

En ne tenant même aucun compte du nom de M. Sirlac, dont le prestige dépassait les espérances ambitieuses de M. Allyre, ni de la fortune personnelle du jeune comte, insignifiante il est vrai, Colette vint à se demander, si M. de Sirlac, épousait vraiment elle ou sa fortune.

Hubert était un beau garçon, il avait vingt-cinq ans, de taille grande et élégante. Sa figure était plus qu'agréable, un peu trop placide peut-être, mais cela tenait sans doute à la régularité des traits. Valseur incomparable, naturellement, excellent cavalier, musicien même, il avait une voix de baryton, dont il se servait adroitement, enfin un tour de conversation vif et animé. Raisonnablement, comment motiver un refus. Après tout, puisqu'elle devait se marier autant celui-là qu'un autre. Elle s'efforçait d'être de se montrer tout à fait naturelle devant son fiancé, elle lui communiquait ses goûts pour la tranquillité, la lecture, la campagne, dont elle avait fait jusqu'à présent le sacrifice. A des essais de conversation positive, Hubert répondait en souriant:

— Lire? Sans doute! Nous avons une bibliothèque unique, j'ose le dire, mais j'espère bien que vous n'êtes pas de celles qui ne se marient que pour pouvoir tout lire.

— Oh! vous ne m'avez pas compris! s'écriait Colette.

— Ou bien il disait: — La campagne?... Vous verrez comme Sirlac est charmant dans la saison des chasses. C'est très gai... un monde fou... on danse toutes les nuits; on se lève, pourtant à l'aube et on route! Après le déjeuner, par exemple, on se couche on dort, on se repose... Vous avez raison, rien n'est tranquille comme la campagne dans ces conditions.

Colette pensait humblement qu'elle s'exprimait mal, ne savait pas s'expliquer.

Quand le comte était parti, Mme Allyre la grondait.

— Mais tu es folle avec ta mine sérieuse! Veux-tu bien me faire une figure plus gracieuse, plus aimable!

— Ah! je suis lasse de toujours sourire! s'écria un jour Colette en sortant du salon.

Mme Allyre demeura stupéfaite. Enfin, Dieu merci elle alla bientôt être débarrassée de cette grande fille qui s'obstinait à envisager l'existence avec la même bizarrerie qu'elle témoignait toute fillette devant les distractions mouvementées qu'on lui offrait.

Le cri de Colette était bien sincère. Son instinct, sa simplicité naturelle répugnaient à cette éternelle figuration fastidieuse. Cependant, comme elle ne voyait aucun moyen de s'y soustraire, elle en arriva à penser qu'elle était en effet une anormale exception, une « originale » comme disait encore sa belle-mère, et que c'était à une attitude déplorante et même choquante chez une jeune fille.

Elle s'appliqua donc attentivement, sincèrement, à devenir pareille aux autres; elle étudia celles qui formaient son entourage habituel. Elle en arrivait à leur envier cette souplesse insouciance qui leur donnait une si jolie allure péruilée, une grâce frivole d'oiseau. Comme elles devaient être heureuses. Colette eût voulu ardemment ne plus jamais réfléchir prendre sa vie heure par heure, telle qu'elle se déroulait, la vivre toute en mouvements presque mécaniques; se lever, répondre à des invitations, s'habiller, sortir, choisir de jolies choses, voir cent personnes indifférentes avec toujours les mêmes phrases stéréotypées d'accueil et de congé, rentrer se déshabiller, se rhabiller, recevoir, se montrer au théâtre, au bal au concert, etc.

Toutefois la longue habitude du monde et sa grâce naturelle lui permettaient de masquer assez bien cette inquiétude vis-à-vis de ses relations, de son fiancé, pour qu'on put la croire une très sémoussée jeune fille, envisageant avec satisfaction son mariage prochain.

Ainsi, à certaines heures, Colette redevenait gaie comme une petite fille; elle s'abandonnait tout simplement au plaisir, au fond bien naturel

d'être la petite reine du moment dans la maison.

Un soir de juin, comme elle venait de rentrer en voiture avec sa belle-mère, elle monta vite chez elle toute joyeuse, toute légère. Elle trouva comme d'habitude dans son boudoir la grande corbeille fleurie quotidienne, accompagnée, cette fois, d'une petite lettre tout à fait charmante d'Hubert qui ne l'avait pas vue de la journée.

Les fleurs blanches, dans la chambre rose brillaient comme une douce lumière. Par les fenêtres ouvertes, l'avenue dorée au soleil déclinant de six heures roulait son flot élégant et luxueux entre les rideaux d'arbres verts frissonnant au souffle de la brise; des pelouses récemment arrosées montaient une fraîcheur exquise mêlée à l'air tiède de l'été.

Colette en se laissant déshabiller, ressentait une sorte de grisurie devant ce décor. La sensation n'était pas nouvelle pour elle, mais il y avait, ce soir-là, une véritable harmonie entre la nature sereine et la grâce moelleuse des moindres objets qui entouraient la jeune fille. On lui montra des robes, des lingerie des dentelles apportées dans la journée. Sur les meubles Louis XV ciselés comme des bijoux, la beauté, la finesse des tissus s'ébala. Devant la glace de sa toilette, dans sa chambre à tentures vert pâle rayées de blanc, tandis que sa femme de chambre d'une main soignée et experte dénouait et renouait la mousseline abondante et dorée de sa chevelure, Colette constata qu'elle était très en beauté et que la fleur de sa jeunesse épanouie se détachait merveilleusement dans la somptuosité fragile du décor. Décidément, elle cédait aux douces poissances coalisées; elle serait toute prise, elle aussi, un jour, par le goût de ne vivre que pour sa beauté et son luxe.

Elle prit à s'habiller un plaisir particulier

et presque tout nouveau. Elle devait, avec ses parents, retrouver Hubert à un dîner donné en leur honneur chez un des membres de sa future famille. Quand elle fut prête, elle s'enveloppa d'un dernier regard, telle qu'elle se voyait dans la glace inclinée de la psyché, puis descendit chez sa belle-mère.

Elle trouva celle-ci également en bonne humeur et tout habillée; elle aussi vraiment en beauté, ce soir-là et « faite » avec un art tel que, aux lumières et à cinq pas, elle ressemblait encore beaucoup à la jeune et jolie femme qu'elle était dix ans auparavant. Un peu trop engraisée sans doute, les hanches un peu lourdes, mais des épaules et des bras magnifiques et si bien gainée et drapée dans une merveilleuse robe d'un bleu flamme de gaz, en satin broché, brodé et rebroché de perle avec, encadrant le décolletage, un chiffonnage de dentelles précieuses et de voilettes de Parme. C'était réellement réussi.

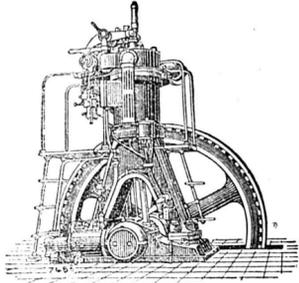
— Père n'est pas encore rentré? interrogea Colette.

— Non, je ne sais pas à quoi il pense, de se mettre en retard ainsi! Il est sept heures; il nous faut au moins vingt minutes de trajet d'ici à la rue Grenelle; nous allons être obligées de partir sans lui. C'est insupportable! Moi qui me suis tant dépêchée pour être exacte! Car il paraît qu'on est intraitable pour l'heure chez ces gens-là. Et j'avais commandé le landau afin que nous puissions partir ensemble tous les trois; je trouvais cela plus correct... Je sais bien qu'il y a toujours la raison des affaires urgentes et je suppose que le retard de ton père ne dépassera pas le quart d'heure de grâce réglementaire, mais n'importe c'est bien ennuyeux. Non, Céline, ne serrez pas davantage la ceinture, vous dis-je, j'étouffe déjà davantage là-dedans...

(A suivre).

Moteurs Deutz

à huile lourde genre Diesel



Machines d'exploitation les plus avantageuses en position verticale et horizontale
Moteurs Deutz à GAZ, à BENZINE et à PETROLE.
 d'exécution reconnue comme non surpassée, par la
Gasmotoren-Fabrik „Deutz“ A.-G. :: ZURICH

Nervosan

Dernière conquête dans le domaine médical. Recommandé par M.M. les médecins contre la nervosité, pauvreté du sang, anémie, migraine, manque d'appétit, l'insomnie, les convulsions nerveuses, le tremblement des mains, suite de mauvaises habitudes ébranlant les nerfs, la névralgie, la neurasthénie.

Remède fortifiant le plus intensif de tout le système nerveux.



En vente dans les pharmacies
 Dépôts: Pharm. V. Pütteloud à Sion; Pharm. G. Faust à Sion; Borel, Bex; J. Gensch, Brigone; Morin & Cie, à Lausanne.
AVERTISSEMENT! Refusez les imitations et les produits offerts en remplacement et exigez expressément le Nervosan avec marque ci-dessus.
 Prix fr. 3.50 et 5.—

La Filature et Fabrique de draps et milaines

H. BERGER-BESSON

à ECLÉPENS (Vaud)

Maison fondée en 1838
 recommande aux propriétaires de moutons sa spécialité;
Fabrication à façon de milaines et bons draps unis et façonnés pour hommes et femmes, aux prix les plus réduits. — Filage de laine à tricoter. Fabrication de couvertures de lits et de chevaux. Echantillons et renseignements sur demande.
Vente de draps fins et nouveautés, draps de sport mi-draps, cheviots, milaines
 pour femmes et enfants. Envoi d'échantillons.
 Cet établissement, des mieux aménagés, possède les machines les plus perfectionnées, ce qui lui permet un travail prompt et soigné, aux prix les plus avantageux.

!! Nos flocons d'avoine !!
 marque „EAGLE“ sont reconnus le produit le plus parfait et le meilleur marché pour remplacer le lait et comme aliment supplémentaire. Seul produit diplômé à l'Exposition Suisse d'Agriculture à Lausanne en 1910.
Hafermühle Lützelstüh.
 Dépôt pour le Canton du Valais: MM. Pellissier frères, St-Maurice.

Jos. MÖLLER :: Kostümier :: ZÜRICH I
 Telephone 7616 — Neumarkt 25 — Telephone 7616
 empfiehlt sein grosses Lager in

Damen- und Herrenkostümen
 zur mietweisen Lieferung für Festschmuck, Festzüge, vaterl. Schauspiele, Dialektstücke, kom. Couplets, Tänze, Reigen, lebende u. Marmorbilder etc. Hochfeine Maskenkostüme für Damen und Herren, Anfertigung nach Mass, kauf- und leihweise.
 Prompte, kalante Bedienung. Billigste Preise.

Travaux d'impression en tous genres

Imprimerie GESSLER

Rue de la Den-Blanche

Beau choix d'étiquettes de vins

Exécution à toute heure de faire-part de décès

Livraison rapide et soignée à des prix très modérés

L'Arome Le Bouillon en Cubes Les Potages à la minute

MAGGI

Antoine BENET, St-Gingolph.

Marque „Croix-Etoile“ vient de nouveau d'arriver chez

Gain assuré
 à toute personne qui voudra se charger, dans son village et les villages avoisinants, de représenter, à la commission, une importante maison de graines.
Bonne remise. Travail lucratif pour l'automne et l'hiver.
 Adresser offres sous chiffres 3594, case Bourg-de-Four, Genève.

Appareils à distiller

fixes et sur roues

Nouveau système breveté, de fabrication soignée et de construction perfectionnée pour la distillation de toute espèce de fruits, le marc de raisin, les lies de vin, des herbes etc. **Grande production.**
 Prospectus gratis et franco.

FRITZ MARTI Soc. Anon. Berne. Dépôt à Yverdon

Ceux qui doivent prendre la Siroline 'Roche'

Les malades atteints d'influenza pour se rétablir
 Les bronchitiques pour se soigner
 Les astmatiques pour se soulager
 Les touseurs pour se guérir

Seule, la Siroline 'Roche' possède des propriétés stomachiques et curatives, aussi demander expressément la Siroline 'Roche' dans les pharmacies.

Fabrique de Chalets Suisses

Catalogues et Devis
! sur demande !

TELEPHONE 34-93

Pavillons - Kiosques - Garages - Mazots
CHALETs DÉMONTABLES

J. Mathey • Prilly - Lausanne

EXPORTATION

Lot principal sv. 750000 francs

ANNONCE DE FORTUNE

LES LOTS sont GARANTIS par l'Etat

Invitation à la participation aux **CHANCES DE GAINS** aux grands tirages des primes autorisés et garantis par l'Etat de Hambourg.

Le montant total des gains offerts par ces tirages avantageux dépasse la somme de **12 Millions Francs**

L'emission comprend 100,000 numéros dont 43,403 doivent forcément sortir gagnants en 7 tirages! A peu près la moitié des No emis doit donc sûrement gagner!

Le plus gros lot possible est étonnamment **Mars 600,000** soit **Francs 750,000** or

respectivement M. 560,000. 450,000. 310,000	530000	520000	515000	510000
---	--------	--------	--------	--------

Principaux lots:

300,000	60,000	40,000
200,000	50,000	
100,000	45,000	

et beaucoup d'autres, en tout 4,165 lots, payables en espèces, en titres. Le titre vaut fr. 1.25

Les gains augmentent de tirage en tirage; le gain principal du 7^e tirage est sv. de M. 50,000, celui du 6^e tirage de M. 600,000. L'expédition des bons pour le premier tirage au sort officiel a lieu le

7 fr. 50 c. billet entier
3 fr. 75 c. demi-billet
1 fr. 90 c. quart de billet

Les mises des tirages suivants et la distribution des lots sur les divers tirages sont indiquées dans le prospectus OFFICIEL qui sera gratuitement expédié à chaque participant, ainsi qu'à tous ceux qui en font la demande. Chaque participant reçoit de moi immédiatement après le tirage la liste officielle des lots.

Les lots sont immédiatement payés sans garantie de l'Etat.

Chaque commande peut se faire en un mandat postal ou contre remboursement. Frais de remboursement: 50 centimes.

A cause de l'époque rapprochée du tirage on est prié d'adresser les ordres immédiatement et pendant jusqu'au **30 Novembre** en toute confiance à

Samuel HECKSCHER senr.,
 Banquier à Hambourg. (Ville libre)

Lettre de commande N° 781
 Monsieur Samuel Heckscher senr., Banquier à Hambourg
 Veuillez m'adresser billet entier à fr. 7.50
 demi-billet à fr. 3.75
 quart de billet à fr. 1.90

ADRESSE (à écrire bien lisiblement)

Je vous remets ci-joint ou par mandat postal le contre-remboursement. (Billet ou ce qui ne supplique pas au cas d'arrivier) la somme de fr.

UN BON SOULIER

Demandez s. v. pl. **Prix-courant.**

Eny (suiv), 19 mai 1909.

Monsieur,
 Par la présente nous vous remercions pour les deux paires de souliers que vous nous avez adressés; nous sommes très satisfaits. Art. 178 va très bien, de même que les souliers militaires art. 409.

Agréer, Monsieur, mes salutations f. Sch.

Un grand nombre de **Certificats de mes clients** prouvent l'excellence de nos articles.

Envoi contre remboursement Garantie pour chaque paire.

Art. 159.
 Souliers à lacets pour dames, bonne qualité, hauts talons garnis. No. 36/42 fr. 7.50.

Art. 156.
 Souliers à lacets pour dames, hauts talons, sans doublure, couture indecousable, sans couture de derrière, cloués, très solides. No. 36/42 fr. 8.—

Ganterswil, 29/7. 1909
 Monsieur,
 Il me faut de nouveau une paire de souliers, les derniers étaient très bons. Ici on ne peut avoir d'aussi bons souliers que chez vous. Mon père aussi était très content. Avec considération T. W.

Art. 161.
 Bottines à lacets pour dames, box-calf, talons garnis, élégants et solides. No. 36/42 fr. 11.—

H. Brühlmann-Huggenberger
 Maison de chaussures, Winterthour.

TIRAGE DÉJÀ LE 14 DÉCEMBRE
Grande Loterie d'Argent
 garantie par l'Etat de HAMBOURG

consistant en 100000 Billets, dont 48405 Lots et 8 primes
 partagés en 7 classes.
 La somme totale des prix s'élève à **Neuf Millions 841476 Marcs**

Le plus gros lot au cas le plus heureux suivant du plan sera

600000 Marcs
 ou **750000 Francs**

spécialement

1 à 300000	=	300000
1 à 200000	=	200000
1 à 100000	=	100000
2 à 60000	=	120000
2 à 50000	=	100000
1 à 45000	=	45000
2 à 40000	=	80000
1 à 35000	=	35000
2 à 30000	=	60000
7 à 20000	=	140000
1 à 15000	=	15000
11 à 10000	=	11000
46 à 5000	=	220000
103 à 3000	=	309000
163 à 2000	=	326000
539 à 1000	=	539000
693 à 300	=	207900
29098 à 169	=	4917562
17739 à M 200, 144, 111, 100, 78, 45, 21.		

Les jours de tirages sont fixés par le plan officiel, qui sera joint gratis à toute commande. Après chaque tirage nous enverrons les listes officielles et effectuerons promptement le paiement des prix.

Pour le prochain premier tirage des gains de cette grande Loterie d'Argent garantie par l'Etat, est le prix pour un entier billet original **Fr. 7.50** demi " " " " **3.75** quart " " " " **1.90**

contre mandat de poste ou le remboursement. Nous prions de nous faire parvenir les commandes le plus tôt possible.

Kaufmann & Simon
 Maison de banque et change à Hambourg.

Persil

Lessive opérant par elle-même rend le linge blanc comme neige, sans froter ni brosser, et moyennant une seule cuisson d'un 1/2 d'heure à une 1/2 heure. Point n'est besoin d'ajouter du savon ni de poudre à lessiver; par suite, emploi très économique; garanti sans effets nuisibles.

Ne se vend qu'en paquets d'origine.

Dépôt général: **Albert Blum & Co., Bâle.**
HENKEL & Co., seuls fabricants, ainsi que de la **Soude à blanchir Henco**

L'ouvrier et les **Veillées des Chaumières**

H. Gautier, éditeur 55 quai des Gds. Augustins, PARIS.

Journaux illustrés paraissant 2 fois par semaine.

En vente dans les librairies et les gares; 5 Ct. le numéro.

Abonnement d'un an 7 francs

Femmes
 dans les retards n'employez que le **MESTRUOL**
 Prix, 6 fr franco Efficacité garantie.
 Dépôt général: **PHARMACIE DE LA COURONNE, Lapoutroie** (Alsace) All. magne No. 589.

NOUVELLE LAMPE
Electrique de poche
 garantie et incomparable, comme force de lumière 4-6 volts, prix, fr. 2.— Avec contact continu fr. 3.— Batterie de rechange 60 ct.

IMPERATOR
 Nouveau briquet automatique Imperator, une pression suffit pour donner un feu.
 prix fr. 2.75

Envoi contre remboursement Catalogue gratis et franco.
Ls. ISCHY, fabr., Payerne.

Si vous voulez avoir du succès

insérez dans le Journal et Feuille d'Avis du Valais répandu et lu dans tout le canton

SAVON D'OR Schuler

Produit de choix et prix modique